REVUE UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

RUDH	31 décembre 2015	Vol. 21 (2014-2015) N° 1-12
ISSN 0937-714X		Pages 1-480
1. DOCTRINE	« Des juges se souviennent » Impressions et enseignements tirés des années passées à la	Cour de Strasbourg
	Lucius CAFLISCH, Genève - Prolégomènes	
	Lucius CAFLISCH, Genève – La Cour peut faire toute la différ	ence 3
	Jean-Paul COSTA, Strasbourg – L'affaire Siliadin contre Franc	e 7
	José Antonio PASTOR RIDRUEJO, Madrid – Fuentes Bobo Réflexions sur l'arrêt rendu par la Cour européenne des droit	
	Jean-Paul COSTA, Strasbourg – Épilogue	

	Christian TOMUSCHAT, Berlin La Cour arabe des droits de l'homme dans le contexte des autre internationaux de protection des droits de l'homme	s systèmes14
	Stéphane GERVASONI, Luxembourg La question prioritaire de constitutionnalité a cinq ans : le print de la justice constitutionnelle en France	emps
2. JURISPRUDE	NCE	
	Comité des droits de l'homme des Nations Unies (CDH-ONU). Obligation pour les « gens du voyage » de faire viser leur intervalles rapprochés (tous les trois mois) sous peine d'une Violation du droit à la liberté de circulation / Ory c. France	carnet de circulation à contravention pénale /
– 21. VII. 14 –	Pas de réexamen de la « même question » (accès au tribunal, co civil) par le Comité de l'ONU après la déclaration d'irrecevable CourEDH en formation de comité de trois juges qui constat l'absence d'apparence de violation de la Convention européenn	ntestations de caractère lité de la requête par la e, sous forme de lettre,
	Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CourAfrE Assassinat, en 1998, de Norbert Zongo, journaliste d'investiga compagnons / Requêtes des ayants droit des victimes et du Modroits de l'homme et des peuples / Exception de non-épuise recours internes rejetée, vu le temps écoulé (8 ans) pour des Après l'ordonnance de non-lieu en faveur du principal in défendeur n'a entrepris aucune autre investigation : violation d (unanimité) / « Défaillance de l'État dans la recherche et le ju suscité des peurs et des inquiétudes dans les milieux des médit des journalistes burkinabé à la liberté d'expression, art. 9 de l' Zongo et al. c. Burkina Faso (Fond)	ethP), Arusha ation, et de trois de ses auvement burkinabé des ment de la totalité des a recours déjà exercés / aculpé en 2006, l'État e l'article 7 de la Charte agement des assassins a as » : violation du droit a Charte (5 voix c. 4) /
	allouée au conjoint, aux enfants, pères et mères des défunts (sœ matière de preuve : détermination du type de documents à soume indications détaillées concernant le remboursement des honora	urs et frères exclus) / En tre / Préjudice matériel :
– 5. VI. 15 –	Cour européenne des droits de l'homme (CourEDH), Strasbou Alimentation et hydratation artificielles d'un patient ayant sub crânien lors d'un accident de la route plus de 5 ans auparavant qui maintient artificiellement en vie (contre le gré d'une partie pas contraire à l'article 2 / L'État a respecté ses obligations poss à la vie (article 2) / Lambert et al. c. France (GC)	oi un grave traumatisme L'Arrêt du traitement de la famille) ne serait tives découlant du droit
	The state of the s	10 to 1 20 to 1

Table des matières (suite)

-7. IV. 15 -	Tribunal fédéral suisse (TF), Lausanne Conditions de détention / Fouilles à nu systématiques de détenus / Pas de violation de la dignité humaine / Ici : Champ-Dollon, prison avec parloir direct permettant le contact physique avec les visiteurs	353
3. DOCUMENTA	TION	
	Jean-Bernard MARIE, Strasbourg	
– 1. I. 15 –	Instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme au 1er janvier 2015	357
	Andrew DRZEMCZEWSKI, Strasbourg	
	La commission de l'Assemblée parlementaire sur l'élection des juges à la CourEDH, Conseil de l'Europe	380
		360
	Conseil de l'Europe, Strasbourg Assemblée parlementaire: La mise en œuvre des arrêts de la CourEDH	
- 30. IX. 15 -	Résolution 2075 (2015)	386
- 30. IX. 15 -	Recommandation 2079 (2015)	386
- 9. IX. 15 –	Rapport de M. Klaas de Vries	387
	Panel consultatif d'experts sur les candidats à l'élection de juges à la CourEDH	
	Liste des membres du Panel : mandat 2014-2017	441
	Rapport d'activité du Panel pour les années 2010-2013	441 446
-10. 241. 10 -		4-10
-21 IV 15-	Renseignements utiles de la Section de Filtrage de la CourEDH Rapport sur la mise en œuvre de l'article du règlement modifié concernant	
21.11.15	l'introduction de nouvelles requêtes	447
– 21. IV. 15 –	Remplir le formulaire de requête en évitant les erreurs récurrentes	449
– 24. VI. 13 –	Effectivité de la CourEDH – Deux nouveaux protocoles ouverts à la signature Protocole n° 15 (subsidiarité, marge d'appréciation, limite d'âge pour les juges, délai de 4 mois pour le dépôt des requêtes): Texte et Rapport explicatif	450 / 451
	Protocole n° 16 (compétence de la Cour de rendre des avis consultatifs sur demande d'une juridiction nationale)	
	Avis de la CourEDH sur le Protocole n° 16	453
- 2. X. 13 -	Texte et Rapport explicatif	455 / 456
44 77 44	Conseil de l'Union européenne, Bruxelles Adéquation des candidats à l'exercice des fonctions de juge et d'avocat général de la CJUE et du Tribunal / Bilan de M. Sauvé, président du comité prévu par l'art. 255 TFUE	450
	1º rapport d'activité	459 465
	3º rapport d'activité	469
	Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), Luxembourg	.07
- 2014 -	Nouveau mode de citation de la jurisprudence : ECLI	475
	Union européenne / Groupe de travail « article 29 » sur la protection des données Conséquences de l'arrêt Schrems de la CJUE du 6 octobre 2015 (cf. supra p. 257)	476
A AFEAIDES DE	ND A NITES	
4. AFFAIRES PE	NDANTES Cour européenne des droits de l'homme (CourEDH), Strasbourg	
– 22. VI. 15 –	Décès de deux adolescentes dans un foyer pour enfants atteints de handicaps mentaux / Absence de soins appropriés dénoncée par une ONG au nom des deux victimes /	
	Requêtes communiquées au Gouvernement / Comité Helsinki Bulgare c. Bulgarie	477